

DOCUMENTS À FOURNIR LE JOUR DE LA VENTE

Personne physique :

- Photocopie recto verso de la carte d'identité ou tout autre document justifiant de l'identité
- Justificatif du régime matrimonial
- Justificatif du domicile
- Pouvoir pour enchérir signé
- Indication précise des conditions d'achat (à titre personnel, en communauté, en indivision etc ...)
- Attestation de non-condamnation pour toute personne physique

Personne morale :

- Un exemplaire des statuts de la société
- Un extrait K bis du registre du commerce
- Un pouvoir signé pour enchérir
- Un document justifiant du pouvoir du signataire du pouvoir pour enchérir
- Un document justifiant que l'achat d'un bien immobilier entre dans le cadre de la personne morale
- Une attestation de non-condamnation pour toute personne morale

Garantie de solvabilité :

Un chèque de banque rédigé à l'ordre du Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de BORDEAUX représentant 10% du montant de la mise à prix (si la mise à prix est inférieure à 30 000,00 €, le chèque de banque sera de 3 000,00 €)